

Creating our futures

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners
Conseil européen des urbanistes

EUROPEAN UNION



Committee of the Regions



10^{ème} Grand Prix
Européen de
l'Urbanisme
2013-2014

Appel à candidatures



Sommaire

Prix de l'Urbanisme : l'énergie durable	5
Jury	6
Questions clés	7
Critères d'évaluation	8
Comment participer	9
Conditions des Dossiers de candidature	10
Dates limites	11



URBANISME EUROPÉEN DÉVELOPPEMENT DURABLE
GESTION DE L'ÉNERGIE DURABLE
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
DÉCHETS-VERS-ÉNERGIE
CARTOGRAPHIE D'OPPORTUNITÉ DE L'ÉNERGIE
PLAN MATRICE DE L'ÉNERGIE
RÉGIONAL
PARTICIPATION
NIVEAU LOCAL
COHÉSION TERRITORIALE
URBAIN, PAYSAGE
NATURE
EUROPÉEN
TRANSFRONTALIER
ECONOMIE
GESTION-AMÉNAGEMENT
CITOYENS



Prix de l'Urbanisme: l'énergie durable

1. Le Grand Prix Européen de l'Urbanisme organisé par l'ECTP-CEU (Conseil Européen des Urbanistes), a vocation de distinguer les politiques urbaines, les opérations, ou les projets de développement qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les régions urbaines et rurales en Europe.

2. Les objectifs du Grand Prix sont :
 - Présenter au grand-public, et aux urbanistes professionnels en particulier, des actions et des projets de développement exemplaires et innovants qui ont pour effet d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans chaque pays d'Europe, aussi bien sur le plan social et économique qu'environnemental.
 - Illustrer et commenter les idées, les avis et la Vision de l'ECTP-CEU sur le futur des villes et des régions d'Europe qu'il exprime dans la Charte de l'Urbanisme 2013, notamment par la mise en pratique des conditions favorables à la promotion d'un développement durable.
 - Montrer le champ très vaste des actions d'urbanisme aujourd'hui. Pour cette édition 2013-2014, l'ECTP-CEU organise le Grand Prix avec le support du projet d'urbanisme et d'énergie SPECIAL financé par IEE et il sera exclusivement axé sur des projets qui démontrent comment l'Urbanisme contribue au développement durable. Les projets devront démontrer clairement les avantages des processus de participation du public, conçus et animés par les urbanistes professionnels d'aujourd'hui; notamment, comment la coopération entre les acteurs du développement, les autorités locales, les institutions spécialisées, et les citoyens concernés peut déclencher par synergie des résultats favorables à tous les participants. La plupart des projets urbanistiques contiennent des considérations d'énergie durable et efficace. Dans de nombreux cas, ils leur faudra une nouvelle présentation spécifique à ces aspects pour répondre à l'exigence de se concentrer sur l'énergie durable pour être admissibles.
 - L'envergure des sujets qui peuvent être présentes à la candidature comprend aussi bien des plans officiels que des études ou des politiques, ou des projets spécifiques de participation de communautés d'habitants que des opérations d'urbanisme, que ce soit aux niveaux transnational, national, régional, ou local.

Jury

Un jury indépendant représentant la profession d'urbaniste et le projet SPECIAL a été nommé par ECTP-CEU et le Comité des régions.

Président du Jury :

Petter **Wiberg**, Directeur de département, Construction et Urbanisme, Bergen, FKP - ECTP-CEU - Norvège

Membres :

Vincent Berrutto, Executive Agency for Competitiveness and Innovation (EACI), Head of Unit Energy Efficiency

Hella Dunger-Löper, représentante plénipotentiaire du land de Berlin pour affaires fédérales et européennes, représentante du Comité des Régions et de la Commission de la cohésion territoriale de la politique de cohésion territoriale, Allemagne

Dominique Lancrenon, Secrétaire Générale ECTP-CEU, France

Diane Smith, Directrice des affaires européennes et corporatives, Town and Country Planning Association, SPECIAL Project Manager, Royaume-Uni

Dr Hugh Ellis, Urbaniste en chef, TCPA, Royaume-Uni

Christine Schwabegger, Urbaniste, département de droit de l'aménagement du territoire, Gouvernement provincial de Styrie, Partenaire de projet SPECIAL, Autriche



Questions clés :

Question-clé 1 : les défis du changement climatique et l'approvisionnement énergétique durable - de nouvelles opportunités de développement pour les municipalités

Question clé 2 : cadre de l'aménagement du territoire et des énergies durables

Question clé 3 : stratégies, outils et instruments pour l'intégration de l'aménagement du territoire et des énergies durables

Question clé 4 : les possibilités détaillées pour la mise en œuvre de l'approvisionnement en énergie durable et des infrastructures dans l'aménagement du territoire au niveau régional et local

Question clé 5 : inclusion des parties prenantes, les processus de participation et de communication

Les juges tiendront compte de ces questions lors de l'évaluation des candidatures.



Critères d'évaluation

Le Jury prendra en compte les critères suivants :

Contenu :

- démonstration du rôle de l'aménagement du territoire en soutenant activement l'adoption / le déploiement de solutions d'énergie renouvelable / durable à travers l'intégration de l'atténuation du changement climatique et l'adaptation dans la planification des politiques;
- la mise en oeuvre de solutions énergétiques durables. L'impact de celles ci améliore l'environnement, la vie sociale et économique grâce à une action conjuguée d'efficacité et d'amélioration de la qualité de vie ;

Methodes :

- l'originalité et l'innovation de la réalisation ou de l'approche, de nouvelles méthodes et approches, le financement de la planification, la participation, l'intégration de la planification des politiques et des solutions d'énergie durable et de livraison ;
- les candidats doivent réaliser une étude d'impact au cours du processus du projet et en décrire les résultats ;
- la mesure dans laquelle le système peut servir de référence transférable à d'autres travaux ailleurs dans le même pays ou à travers l'Europe, ou comme base pour l'élaboration d'autres programmes connexes ;
- succès manifeste des urbanistes des collectivités locales qui travaillent avec les fournisseurs d'énergie pour créer des solutions sobres en carbone dans les quartiers nouveaux ou existants.

Compétences :

- la qualité du travail professionnel impliqué dans la conception, la communication, la coopération, dans le développement de concepts de planification ou dans l'application de techniques directement liées à la création de communautés produisant une faible émission de carbone et l'efficacité énergétique ;

Engagements :

- l'implication effective des urbanistes pour activer ou coordonner des jeunes urbanistes dans le projet et la démonstration de la valeur ajoutée apportée au projet par cela;
- l'engagement effectif des urbanistes avec des groupes communautaires, des politiciens et des acteurs locaux conduisant à une meilleure sensibilisation et le soutien pour le développement durable et, en particulier, les solutions d'énergies renouvelables pour créer des communautés aux faibles émissions de carbone.

Comment participer :

Le Grand Prix est ouvert aux urbanistes et aux municipalités des 47 pays du Conseil de l'Europe.

Il y a deux étapes dans le processus de jugement. La première étape (présélection) sera généralement effectuée par le membre de l'ECTP-CEU, dans le pays de chaque soumission.

La deuxième étape (jugement définitif) sera effectuée par un panel de juges indépendants organisé par l'ECTP-CEU et SPECIAL à Bruxelles.

Si votre pays ne dispose d'aucune organisation membre de l'ECTP-CEU, vous pouvez envoyer votre candidature directement au secrétariat de l'ECTP-CEU à Bruxelles, où il faudra passer par un processus de présélection indépendant. Voir ci-dessous pour plus de détails.

Les organisations nationales d'Urbanistes qui sont membres de l'ECTP-CEU sont encouragées à nommer des candidatures représentant les meilleures pratiques dans leur pays. Ces projets nominés peuvent avoir été lauréats d'autres sélections de niveau national.

Pour les pays suivants *, les candidatures peuvent être soumises via les organisations nationales d'Urbanistes qui sont membres de l'ECTP-CEU. Les candidatures individuelles ne sont pas admises. Si vous souhaitez que votre projet soit pris en considération vous devez le soumettre au processus de sélection nationale le plus tôt possible.

* *Belgique, Chypre, Italie, Grèce, Portugal, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Slovaquie, Hongrie, Pologne, Serbie, France, Suisse, République tchèque, Estonie, Turquie, Croatie, Malte, Roumanie, Islande.*

Pour tous les autres pays, veuillez soumettre votre candidature directement à l'ECTP-CEU en envoyant votre candidature au secrétariat de l'ECTP-CEU à Bruxelles. Le secrétariat organisera un processus de présélection indépendant. L'ECTP-CEU invitera ensuite l'organisation nationale d'Urbanistes de votre pays (s'il en existe un) à devenir un membre « observateur » pour que votre candidature soit valide.

Conditions des Dossiers de candidature :

Date d'achèvement : l'étude, le schéma ou le développement soumis doit avoir été approuvé ou achevés avant le **31 Janvier 2014**.

Format : pour la première phase de jugement (présélection) les candidatures doivent être fournies sous format électronique et envoyées à l'organisation nationale d'Urbanistes ou au secrétariat de la CEU-CEU à Bruxelles. (Voir "Comment participer" dans la section ci-dessus pour plus de détails.)

Chaque candidature doit inclure :

- 1.** Une description écrite détaillée de la candidature en anglais. (Si présélectionné, une traduction française sera requise). La description ne doit pas dépasser quatre pages A4 comprenant le titre, tableaux et références.
- 2.** Des versions électroniques de deux panneaux en couleurs A1, en fournissant une explication claire, lieu détaillé et illustrations détaillées en anglais. (Si présélectionné, les panneaux A1 imprimés seront requis.)
- 3.** Tout le matériel (les versions électroniques des panneaux A1, la description écrite et les informations) doit être placé dans un fichier zip téléchargeable et l'adresse Web (URL) fournie lors de la soumission.
- 4.** Le nom de(s) urbaniste(s) professionnel(s) ou de l'équipe impliqué(s) dans le projet, le nom des autorités qui ont financé le projet, le nom du responsable (ex. directeur général, maire ou président régional) et le directeur général de l'urbanisme.
- 5.** La démonstration de la contribution de jeunes urbanistes (moins de 38 ans) si c'était le cas dans l'équipe.
- 6.** Le justificatif de paiement des frais d'inscription.
- 7.** Le Formulaire de candidature.
Ce formulaire peut être [téléchargé ici](#).

Dates limites :

Si vous envoyez votre candidature à votre organisme national d'urbanistes, il doit leur arriver avant le **31 Janvier 2014**.

Si votre pays n'a pas d'organisme national d'urbanistes, et que vous envoyez votre candidature au secrétariat de l'ECTP- CEU pour la présélection, il doit également arriver avant le **31 Janvier 2014** au secrétariat.

Les inscriptions qui sont présélectionnées par un organisme national d'urbanistes seront transmises au secrétariat de l'ECTP- CEU à Bruxelles avec un formulaire de candidature officiel, disponible sur le site ECTP-CEU, y compris :

- 1.** Une citation expliquant pourquoi la candidature est présélectionnée et est considérée comme digne de reconnaissance européenne.
- 2.** Contacts de l'organisme national d'urbanistes, qui peut justifier le processus de présélection si nécessaire.
- 3.** Les versions électroniques des deux panneaux et le texte fourni par les candidatures présélectionnées placés dans un fichier zip téléchargeable et en fournissant l'adresse web de téléchargement (url). Les candidats présélectionnés seront tenus d'envoyer au Secrétariat de l'ECTP-CEU les panneaux A1 imprimés par la suite.

Les Grand Prix :

L'ECTP-CEU présentera des Certificats d'attribution aux lauréats. Le Jury attribuera des prix aux Dossiers répondant brillamment aux critères de jugement. Les Prix seront attribués à la fois aux autorités responsables et au(x) urbaniste(s) professionnel(s) impliqué(s) dans le projet.

La Cérémonie officielle de remise des Prix se déroulera au printemps 2014 au Comité des Régions à Bruxelles. L'ECTP-CEU et le Comité des Régions assureront une large couverture médiatique de cet événement et de ses lauréats.

Chaque lauréat bénéficiera d'une publication du projet dans la lettre d'information du Comité des Régions.

La propriété des résultats appartient exclusivement à l'ECTP-CEU et la diffusion des résultats sera exclusivement gérée par le Comité Exécutif de l'ECTP-CEU.

Informations complémentaires :

Pour plus d'information sur les précédentes éditions et pour recevoir le formulaire d'inscription, contacter les Associations ou Instituts nationaux membres de l'ECTP-CEU.

Voir infos à l'adresse suivante:
www.ectp-ceu.eu

Courriel ECTP-CEU :
secretariat@ectp-ceu.eu

Pour plus d'informations sur SPECIAL : www.special-eu.org

Statuts

Approuvé par Arrêté Royal (belge) le 8 mars 88 Modifié par l'Assemblée Générale du 24 octobre 2008

TITRE I : DÉNOMINATION, SIÈGE, OBJET, DURÉE

ARTICLE 1 : Suite et conformément à loi du 2 mai 2002, l'association internationale à but scientifique « Conseil Européen des Urbanistes - European Council of Town Planners » dont les statuts ont été approuvés par AR le 8 Mars 1988 est transformée en une association internationale sans but lucratif dont la dénomination est : ECTP - CEU

EUROPEAN COUNCIL OF SPATIAL PLANNERS CONSEIL EUROPÉEN DES URBANISTES (aisbl)

ARTICLE 3 : L'association, qui est dénuée de tout esprit de lucre, a pour objet la collecte, l'étude et la transmission des données relatives à l'exercice de la profession d'urbaniste dans les Pays Membres du Conseil de l'Europe et, à travers leurs Instituts et leurs Associations, la défense des droits des urbanistes et la recherche d'une définition de leurs obligations.

Creating our futures

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners
Conseil européen des urbanistes

A propos de l'ECTP-CEU

Fondé en 1985, l'ECTP-CEU (European Council of Spatial Planners - Conseil Européen des Urbanistes) regroupe les associations professionnelles d'urbanistes des pays européens ainsi que, depuis 2011, des membres correspondants. Actuellement il compte 25 associations comme membres effectifs.

Il s'agit d'une association faitière assurant à ses membres un cadre commun pour promouvoir la visibilité, la reconnaissance du rôle sociétal primordial et la pratique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Europe, ainsi que son enseignement, la formation professionnelle continue et la définition des responsabilités professionnelles.

Dans ce but, l'ECTP-CEU établit des normes de formation et de conduite de la profession, dialogue avec les gouvernements régionaux, nationaux et européens, identifie et récompense des exemples de bon urbanisme en Europe.

EUROPEAN UNION



Committee of the Regions



Co-funded by the Intelligent Energy Europe
Programme of the European Union